

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Daniel LE BIGOT**

N° 16

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Collecte des textiles, linge et chaussures par l'association Abi29 - subvention
exceptionnelle**

Il est proposé au conseil communautaire l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association d'insertion Abi29.

Depuis de nombreuses années, la collecte des textiles, linge et chaussures (TLC) est assurée par l'association d'insertion Abi29 en bornes déployées sur l'espace public. Le territoire de Quimper Bretagne Occidentale dispose de 85 bornes.

Elles permettent de collecter et de valoriser environ 300 tonnes par an. Cette collecte s'inscrit pleinement dans les actions menées dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la collectivité (PLPDMA).

Leur collecte n'engendre à ce jour aucun coût pour la collectivité, l'association Abi29 étant financée par LE RELAIS qui est un réseau national d'entreprises d'insertion.

Depuis plusieurs mois Abi29 connaît des difficultés financières et pourrait être prochainement mise en liquidation judiciaire. Pour éviter une telle issue, l'association sollicite les collectivités où elle intervient afin d'obtenir un soutien financier à hauteur de 40 € / tonne.

Les conséquences de l'arrêt de cette collecte seraient :

- Orientation vers l'incinération le tonnage collecté qui coûterait alors à la collectivité 131,33 € TTC / tonne, soit pour 300 tonnes : 39 300 € ;
- Suppression d'une activité d'insertion sociale ;
- Impact négatif sur le PLPDMA ;

- Abandon des sacs de vêtements sur la voie publique en lien avec les abris qui ne seront plus collectés.

Toutefois, ce soutien ne peut être qu'exceptionnel pour permettre sur 2025 de mener une réflexion en lien avec les autres collectivités et le SYMEED sur l'avenir de la filière textile. Une solution pérenne devra être trouvée pour 2026.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'accéder exceptionnellement pour l'année 2025 à la demande de l'association Abi29 et d'autoriser madame la présidente à verser une subvention de 40 € par tonne collectée, soit environ 12 000 €, sous réserve de la poursuite de l'activité par l'association pour le territoire QBO.